|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.7** | **Document C22/67-F** |
| **3 mars 2022** |
| **Original: anglais** |
| Contribution de la République arabe d'Égypte et de l'État du Koweït |
| POINTS DE VUE SUR LA marche À suivre concernant le RTI |

|  |
| --- |
| RésuméLe Koweït et l'Égypte estiment nécessaire de poursuivre les travaux sur le RTI au sein du Groupe d'experts afin qu'un consensus puisse être trouvé. La situation actuelle, dans laquelle il existe deux versions du traité, est un problème auquel il doit être remédié. Le maintien d'une situation dans laquelle on a deux versions du traité n'est pas une solution.Suite à donnerLe Conseil est invité à **envisager** la création d'un nouveau Groupe d'experts sur le RTI.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[Réunions du Groupe EG-RTI](https://www.itu.int/en/council/Pages/eg-itrs.aspx) |

Le Koweït et l'Égypte sont heureux d'avoir participé à toutes les réunions du Groupe d'experts sur le RTI, étant convaincus de l'importance du traité et de la nécessité de parvenir à une compréhension commune et à un consensus concernant un aspect qui est un des piliers de l'UIT. Le RTI ne constitue pas seulement un des piliers de l'UIT, et le seul traité qui détermine la relation entre les États Membres en matière de télécommunications/TIC; il s'agit aussi d'un outil, qui peut être utilisé pour contribuer à la réalisation des ODD.

D'après les débats, l'absence d'accord sur le traité est manifeste. Certains membres sont d'avis que le RTI est adapté et applicable, tandis que d'autres estiment qu'il ne l'est pas.

Bien que la recherche d'un consensus sur la marche à suivre ne relève pas du mandat du Groupe, les résultats des réunions nous placent dans une situation difficile, puisque nous ne savons pas comment aller de l'avant.

Nous estimons que la portée du RTI devrait être limitée aux États Membres et ne pas concerner les exploitations autorisées. Dès lors, les États Membres pourront veiller, dans le cadre de leurs réglementations et politiques nationales, à ce que les opérateurs appliquent les dispositions et les orientations du RTI. Ce point a été illustré par le Mexique dans la [contribution N° 12](https://www.itu.int/md/S20-EGITR2-C-0012/en) qu'il a soumise à la deuxième réunion du Groupe EG-RTI.

Nous avons constaté que certains États Membres souhaitent disposer d'un traité actif et opérationnel, en s'efforçant de trouver un moyen de parvenir à un seul traité. D'autres États Membres y sont opposés, sans proposer une autre solution.

La situation actuelle, à savoir l'existence de deux versions du traité (éditions de 1988 et de 2012 du RTI), nuit à l'image de l'UIT en tant qu'institution du système des Nations Unies chargée des télécommunications/TIC, et nous avons souligné qu'il était essentiel de s'entendre sur un seul traité et de ne pas avoir deux versions du RTI (1988 et 2012).

Nous considérons que l'existence de deux versions du traité est un problème. Tous les membres doivent collaborer pour régler ce problème, et ce ne sera possible que si des propositions sont faites sur la manière d'aller de l'avant. Nous attendons avec intérêt d'autres suggestions concernant la manière d'aller de l'avant sur cette question, et des contributions de membres qui estiment que le RTI n'a plus lieu d'être, y compris des propositions d'abrogation du traité si tel est leur point de vue. Mais le problème ne sera pas réglé si l'on ne fait rien.

Nous craignons également que la tenue d'une Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI), étant donné les profondes divergences de vues actuelles, ne risque de déboucher sur une troisième version du traité, ce qui porterait aussi atteinte à l'image de l'UIT.

Étant donné que le RTI est important pour nous en tant que pays en développement, nous proposons que ce Groupe d'experts poursuive ses travaux jusqu'à ce qu'un consensus soit trouvé. L'Égypte et le Koweït sont d'avis que la meilleure solution est de régler le problème au sein du Groupe d'experts; une fois un accord général trouvé, nous pourrons alors décider de tenir une CMTI.

Nous sommes honorés et heureux d'avoir participé aux travaux du Groupe et tenons à remercier tous nos collègues pour leur participation active, le secrétariat pour le travail considérable qu'il a accompli en vue de faciliter les travaux du Groupe, les Vice-Présidents pour la conduite des travaux des groupes régionaux, sans oublier bien sûr M. Lwando Bbuku, Président du Groupe d'experts, pour son dévouement inlassable lors des réunions.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_